



SERVICE
DE L'ENFANCE

Administration
cp 107
3960 Sierre

027 563 66 00

sierre.enfance@cms-smz.ch

Avenant au règlement commun des crèches Crèche de Grône

Edition dès 08.2023

1. Coordonnées de la structure et responsable

Adresse : Rue Centrale 134, 3979 Grône
Téléphone : 027 563 66 71
Responsable : Elisabeth Borgazzi

2. Horaires

La Crèche est ouverte du lundi au vendredi, de 06h45 à 18h30.

3. Conditions tarifaires

3.1 Tarification des prestations de garde

Domicile	Tarif journalier	Tarif ¾ journée	Tarif ½ journée
Sur la commune	Fr. 38.00	Fr. 32.00	Fr. 26.00
Hors commune	Fr. 50.00	Fr. 44.00	Fr. 36.00

Les frais d'inscription ou de renouvellement de contrat sont précisés dans le règlement commun des Crèches.

3.2 Tarification des repas

Repas de midi dès l'entrée en crèche : Fr. 10.00
Petit-déjeuner (facultatif) : Fr. 2.00
Goûter : Fr. 2.00

3.2 Prise de connaissance des tarifs

Par la signature du contrat de placement, le parent atteste avoir pris connaissance du règlement commun des crèches, ainsi que de son avenant. Il déclare les accepter.

Le présent avenant complète le règlement commun des Crèches du Service de l'Enfance.

Grône, mars 2023